

# Le Moulinet



## Rentrée scolaire 2018-2019

Septembre 2018

Bonjour à toutes et à tous,

À l'école du Moulin, on tisse des liens en **affichant nos couleurs** et nos valeurs est le thème inspirant de notre rentrée 2018 – 2019 qui teintera la vie scolaire des élèves tout au long de l'année. Celui-ci sera axé sur la connaissance de soi, de nos forces, de la bienveillance, de la différence et du respect. Le but est de célébrer et de partager nos différences pour en faire des atouts pour notre classe et notre école.

Nous sommes fiers de vous faire parvenir notre premier Moulinet qui se veut un bulletin d'informations mensuel destiné aux familles. Vous pourrez le lire dès le premier jeudi de chaque mois par courriel ou en visitant le site de l'école à l'adresse [dumoulin@csp.qc.ca](mailto:dumoulin@csp.qc.ca). Vous trouverez dans Le Moulinet, des dates importantes, les activités prévues dans le mois et des informations sur ce qui se vit dans l'école.

Notre équipe dynamique est engagée et prête à offrir à vos enfants une belle année scolaire remplie de projets et d'activités d'apprentissage. Elle les encouragera à devenir les artisans de leur réussite tout en les soutenant dans leur cheminement scolaire.

Nous tenons également à souligner votre apport important dans la réussite de nos élèves, vos enfants, et apprécions votre soutien, votre collaboration et implication. Pour élever un enfant, ça prend un village et tous ensemble nous serons plus efficaces pour accompagner nos jeunes dans la vie scolaire.

Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une merveilleuse année scolaire 2018 – 2019.

Bonne lecture!

## HORAIRE

Préscolaire : 8 h 15 à 11 h 40 et 13 h 10 à 14 h 37  
Primaire : 8 h 15 à 11 h 40 et 13 h 10 à 15 h 35  
Service de garde : 6h45 à 18 h

## POUR NOUS JOINDRE

Notez que vous devez ne retenir qu'un seul numéro de téléphone :

Administration de l'école et absence poste 0  
Service de garde poste 6

450 645-2352

## QUELQUES DATES IMPORTANTES

### Première rencontre parents-enseignants

Veuillez noter les dates des rencontres avec les enseignants :

- Le **PRÉSCOLAIRE 4 et 5 ans** : le **mardi 28 août, à 19 h**, dans la classe de la titulaire
- Les **classes d'enseignement spécialisé pour le développement global (DGD)**: le **mardi 28 août, à 19 h**, à la **salle polyvalente**
- Le **3<sup>e</sup> cycle** : le **lundi 10 septembre**
  - De 18h30 à 19 h : au gymnase présentation des enseignants spécialistes (anglais, art dramatique, musique et éducation physique)
  - De 19 h à 20 h rencontre en classe avec les titulaires
- Le **groupe 002 (classe de Guylaine au préscolaire), le 1<sup>er</sup> cycle et le 2<sup>e</sup> cycle** : le **mercredi 12 septembre**
  - De 18h30 à 19 h : au gymnase présentation des enseignants spécialistes (anglais, art dramatique, musique et éducation physique)
  - De 19 h à 20 h rencontre en classe avec les titulaires
  - À 20 h, assemblée générale pour élire les parents au Conseil d'établissement



# Le Moulinet



**Le mercredi 12 septembre, à 20 h, au gymnase « ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS »**

**Le mercredi 12 septembre** est une date importante à retenir puisque nous tiendrons l'assemblée générale des parents à 20 h au gymnase de l'école. À cette occasion, madame Linda Brodeur, présidente du conseil d'établissement, présentera le bilan des activités de l'année 2017-2018. Nous procéderons ensuite à l'élection des membres du CÉ pour l'année 2018-2019. Nous vous rappelons que dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement exerce des fonctions et des pouvoirs importants pour l'école. La participation de parents de nos élèves à la prise de certaines décisions est pour nous la preuve d'une étroite collaboration de l'école et de son milieu.

## Journée pédagogique

Le vendredi 21 septembre est une journée pédagogique inscrite au calendrier scolaire. Seuls les élèves inscrits au service de garde lors de cette journée pourront se prévaloir de ce service.

## Photo scolaire

Veuillez noter les dates des photos scolaires : **LES 26 ET 27 SEPTEMBRE POUR TOUS LES ÉLÈVES**

L'horaire exact suivra par courriel sous peu. Monsieur Yan Lasalle est le photographe retenu par les membres du conseil d'établissement. Les photos étant prises à l'extérieur, merci de prévoir une tenue vestimentaire adéquate selon la température.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Service de santé

Ce service sera assuré par Madame Édith Gamache, infirmière du CSSS, en remplacement de Madame Mélanie Jodoin. Elle sera présente à l'école une journée par semaine. En plus d'assumer un rôle préventif, l'infirmière voit à fournir un environnement sécuritaire aux élèves présentant des problèmes de santé ou ayant certains handicaps.

Au cours de l'année scolaire, afin de nous aider à intervenir de façon adéquate auprès de votre enfant, nous vous demandons d'aviser l'école de tout changement à l'état de santé de celui-ci.

### Message de l'infirmière – POUX

Les poux font malheureusement la rentrée scolaire en même temps que vos enfants. La collaboration de tous les parents est nécessaire pour contrôler les poux de tête. Il faut examiner **régulièrement** la tête de votre enfant, c'est indispensable. Veuillez traiter votre enfant s'il a des poux et aviser immédiatement le secrétariat de l'école.

**Pour les enfants qui sont allergiques**, veuillez fournir un Epipen qui expirera de préférence à la fin de l'année scolaire. Ceci empêchera de le renouveler en cours d'année. **Lors des sorties éducatives un deuxième Epipen devra être remis à l'enseignante de votre enfant.**

**Pour les enfants qui présentent de l'asthme** à l'effort, à l'apparition des saisons froides ou lors de grippe ou rhume, veuillez fournir les pompes dans le sac d'école et aviser l'enseignant(e) via l'agenda que votre enfant sera susceptible de les utiliser.

Pour tous **les enfants qui auront besoin de prendre des médicaments** : **vous devez fournir la prescription et remplir le formulaire d'autorisation d'administration de médicaments** et fournir l'étiquette de la pharmacie où l'on retrouve le nom de l'enfant, la posologie et la fréquence d'administration. La gestion des médicaments peut sembler un peu complexe, stricte et superflue, mais le but est de s'assurer de la sécurité de vos enfants.

Sachez qu'en tout temps, si votre enfant présente un changement dans son état de santé, vous pouvez communiquer avec moi en laissant un message au secrétariat de l'école. Bon début d'année à tous!

### Vaccination pour les élèves de 4<sup>e</sup> année

Le mercredi 7 novembre 2018 et le mercredi 8 mai 2019

### Assurance accident écolier (assurance-scolaire)

Nous vous suggérons de souscrire à une assurance accident au bénéfice de chacun de vos enfants d'âge scolaire auprès d'un assureur privé. La commission scolaire détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance accident pour ses élèves.



# Le Moulinet



## Traiteur scolaire

Vous recevrez dès les premiers jours de classe, via les « boîtes à lunch », les modalités à suivre pour que votre enfant puisse bénéficier du service du traiteur à l'heure du dîner. Ce service sera en fonction dès le mardi 4 septembre si les commandes ont été effectuées par internet ou le lundi 10 septembre pour les commandes faites par le formulaire papier. Vous pouvez commander par internet à l'adresse suivante : [www.letraiteurscolaire.com](http://www.letraiteurscolaire.com)

## Facebook et la prise de photos par les élèves et leurs parents à l'école

Au cours de l'année, plusieurs sorties ou activités sociales sont prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre eux possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la *Charte des droits et libertés* garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités scolaires. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifient.

Nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet.

## Documents importants de la rentrée

Vous avez reçu des documents importants. Il est essentiel d'en prendre connaissance et de les retourner à l'école, le plus tôt possible, complétés et signés, s'il y a lieu. Voici la liste des documents reçus :

- Agenda
- Mode de vie
- Parents bénévoles
- Fiche santé
- Calendrier scolaire
- Autorisation d'utiliser pour diffusion des informations personnelles
- Collations permises
- Calendrier des journées pédagogiques

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### Message du CÉ – septembre 2018 Impliquez-vous au CÉ !

#### Le conseil d'établissement (CÉ) c'est...

- une équipe constituée de parents, d'enseignants, de la direction, d'un membre de la communauté et de la technicienne du service de garde ;
- six (6) rencontres par an d'une durée d'environ deux heures (2h) ;
- une offre de défrayer vos frais de gardiennage pour assister aux rencontres ;
- une implication concrète de votre part dans les décisions de l'école ;
- être pleinement informé de la vie quotidienne de votre enfant ;
- beaucoup de plaisir avec une belle équipe dynamique.

#### Pouvoirs du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est un organisme décisionnel indispensable à chaque école. Ses pouvoirs sont les suivants.

#### Le CÉ adopte :

- le budget de fonctionnement de l'école et du service de garde ;
- le projet éducatif et le plan de réussite ;
- le rapport annuel ;
- il peut solliciter des dons, des subventions ou des contributions ;
- Il établit ses règles de fonctionnement.

#### Le CÉ approuve :

- la politique d'encadrement des élèves ;
- les règles de conduite et de sécurité ;
- les modalités d'application du régime pédagogique ;
- le temps alloué à chaque matière ;
- la programmation des activités éducatives.



# Le Moulinet



Le CÉ donne un avis sur :

- toute question que la Commission scolaire est tenue de lui soumettre ;
- toute question propre à faciliter la bonne marche de l'école ;
- tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par la Commission scolaire.

Le CÉ est consulté sur:

- les critères de sélection de la direction d'école ;
- les choix des manuels scolaires et sur le matériel didactique ;
- les besoins de l'école en biens et services ainsi que les locaux et d'amélioration, d'aménagement, etc.

Si vous êtes intéressés à vous impliquer au sein du conseil d'établissement, je vous invite à l'assemblée générale qui se tiendra le mercredi 12 septembre prochain dès 20 h au gymnase de l'école. **Cinq postes de parents sont en élection !**

Au plaisir de vous y rencontrer,  
Linda Brodeur, présidente du CÉ

## RAPPELS IMPORTANTS

### Tenue vestimentaire

Lorsque l'élève vient à l'école, il doit porter des vêtements propres, décents, confortables et appropriés en toutes saisons et occasions, sans message de violence (se référer à l'agenda scolaire).

De plus, le chandail doit couvrir l'épaule et l'abdomen. La longueur minimale permise du bermuda ou de la jupe est à mi-cuisse.

### Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif

Le milieu scolaire se doit d'être un modèle pour les élèves. À cet effet, les écoles doivent se conformer aux trois orientations proposées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur en matière de saine alimentation (MEES).

- Orientation 1 Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive
- Orientation 2 Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire
- Orientation 3 Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas

Nous vous rappelons qu'à l'école, seules les collations santé suivantes sont permises : **fruits, légumes, humus et produits laitiers**. Comme nous pensons aux enfants sévèrement allergiques à l'école, **les arachides et toutes collations pouvant en contenir sont interdites (se référer à l'agenda scolaire)**.

### Objets perdus

Nous regroupons les objets et vêtements perdus à l'accueil du service de garde et dans le hall d'entrée. Les élèves sont informés régulièrement de l'importance d'aller vérifier si leur objet perdu s'y trouve. Malgré cela, plusieurs vêtements et objets s'accumulent. Afin de faciliter leur récupération, nous vous demandons **d'identifier les effets personnels de vos enfants**. Vous pouvez aussi venir jeter un coup d'œil dans les bacs des objets perdus. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

### Sortie des élèves le midi

Si votre enfant dîne chaque jour à la maison, par mesure de sécurité, nous vous remercions de lui donner toujours le même point de rencontre à l'extérieur de l'école.

### Stationnement interdit

Nous vous informons qu'il est **interdit** de stationner dans l'espace réservé aux autobus et aux berlines dans le débarcadère entre le 30 août et le 21 juin de 8h à 16h. Il en va de même pour le stationnement du personnel, lequel est réservé aux employés seulement. Nous vous remercions de respecter la signalisation et la vitesse permise aux abords de l'école. Il en va de la sécurité de tous nos élèves.

### Sécurité à bord des autobus

La sécurité et le bien-être des passagers étant l'objectif premier du transport scolaire, il est essentiel d'exercer une discipline adéquate pour le bénéfice de tous. Sur la base de cet énoncé, il est important de se rappeler que tout manquement aux règles de conduite ou aux mesures de sécurité est passible d'une suspension temporaire ou permanente du privilège au transport scolaire. Veuillez prendre connaissance des documents se trouvant sur le site de la CSP au : [www.csp.ca](http://www.csp.ca) dans l'onglet autobus.



# Le Moulinet



## Absence et retard

Comme les années précédentes, nous vous demandons d'aviser le secrétariat de l'école **EN TOUT TEMPS**, de toute absence ou retard de votre enfant, et ce, **avant 8 h 20 le matin**. Il est important, si vous laissez le message sur la boîte vocale (450-645-2352 poste 0), de préciser le nom de l'enfant, son groupe ainsi que le motif de l'absence. **Si votre enfant fréquente le service de garde, il est aussi important d'aviser le service de garde au poste 6.**

## Cour d'école

La surveillance dans la cour est une grande responsabilité. La sécurité de nos élèves nous tient à cœur. Pour continuer de mener à bien cette tâche, nous avons besoin de votre collaboration. D'abord, nous vous demandons **de ne pas rester dans la cour le matin lorsque vous venez conduire vos enfants. Les intervenants ne peuvent connaître tous les parents et cela crée un inconfort et un risque qu'un inconnu se glisse parmi les adultes présents dans la cour. Nous vous demandons également de ne pas venir dans la cour avec vos animaux de compagnie.** Cette demande n'a rien à voir avec notre amour ou non des animaux, mais est plutôt reliée à des questions de santé et de sécurité. Il peut y avoir des problèmes liés aux allergies et aux blessures potentielles.

## Surveillance dans la cour d'école

Un petit rappel aux élèves qui ne fréquentent pas le service de garde : le matin, les élèves doivent arriver dans la cour **entre 8 h et 8 h 10** et le midi **entre 13 h et 13 h 10**, car avant ces heures, il n'y a pas de surveillance. Nous vous remercions de respecter cet horaire. De plus, le matin et le midi, il n'y a pas de surveillance au parc. Durant ces deux périodes, les élèves doivent demeurer dans la cour d'école selon les aires de jeux attribuées à chaque groupe d'âge.

## Déclaration au 30 septembre

Nous comptons sur votre collaboration afin que votre enfant soit **présent à l'école le vendredi 28 septembre 2018** afin de faciliter l'opération de déclaration de la clientèle au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur. (MEES).

## Présence d'un chien d'assistance MIRA

Encore cette année, nous accueillerons un nouvel arrivant au sein de notre équipe : Java, un chien d'assistance Mira, aidera nos élèves en classe d'enseignement spécialisé pour le développement global, principalement en classe 987 notamment, à socialiser.

Les chiens d'assistance Mira sont choisis pour leur bon tempérament et sont entraînés et formés pour réagir adéquatement en public. Une rencontre aura lieu avec tous les élèves de l'école afin de leur expliquer que le chien travaille lorsqu'il porte son harnais, qu'on ne doit donc pas le flatter, jouer avec lui ou le distraire. Sa présence n'aura pas d'impact sur le bon fonctionnement de l'école et la sécurité des élèves. Par ailleurs, nous nous assurerons que les mesures soient prises afin d'assurer le respect des règles d'hygiène et de salubrité.

Si votre enfant présente une allergie sévère ou une peur importante aux chiens, nous vous invitons à nous en informer, de façon à ce que nous prenions les mesures nécessaires pour éviter les contacts entre lui/elle et le chien. Nous vous invitons par ailleurs à consulter le site de la Fondation Mira si vous souhaitez avoir plus d'informations au sujet des chiens d'assistance à l'adresse [www.mira.ca](http://www.mira.ca).  
Nous vous remercions de votre compréhension.

## Rendez-vous sur le site Web pour les infos de la rentrée

Pour en savoir plus sur les services de l'organisation qui accueille votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur le site Web de l'école à l'adresse <http://dumoulin.csp.qc.ca> ou celui de la commission scolaire en cliquant sur [www.csp.qc.ca](http://www.csp.qc.ca). Vous y trouverez l'Info-rentrée 2018-2019, soit des **renseignements utiles sur le transport scolaire (onglet : Info Autobus), les fermetures d'écoles lors d'intempéries, la participation des parents, le calendrier scolaire, les projets particuliers des écoles secondaires, le protecteur de l'élève et beaucoup plus!**



Impatients de vous communiquer notre enthousiasme débordant, toute l'équipe de l'école Du Moulin vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2018-2019 et un bon mois de septembre à tous!

La direction



# Le Moulinet



**Veillez noter que vous recevez cette copie papier pour la seule fois de l'année, chaque mois, vous recevrez Le Moulinet par courriel uniquement.**

## Septembre

## 2018

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
27	28 Rencontre parents-enseignants préscolaire: 4 ans 001, 003 et DGD à 19 h	29	30 Rentrée scolaire	31	1	2
3 Congé pour tous	4	5	6	7	8	9
10 Rencontre parents- enseignants 3 <sup>e</sup> cycle, à 18h30	11	12 Rencontre parents- enseignants 002, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles  Assemblée générale des parents	13	14	15	16
17	18	19	20	21 Journée pédagogique	22	23
24	25	26 Photos scolaires	27 Photos scolaires	28	29	30
1	2	3	4	5	6	7